



**KPMG Audit**  
1, cours Vainmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**Constantin Associés**  
114, rue Marius AUFAN  
92300 Levallois Perret  
France

**Etam Développement S.C.A.**

**Rapport des Commissaires aux  
Comptes  
sur la réduction du capital par  
annulation d'actions**

Assemblée générale mixte du 19 juin 2009  
(onzième résolution)

Exercice clos le 31 décembre 2008

Etam Développement S.C.A.

67-73 rue de Rivoli - 75001 Paris

*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**Constantin Associés**  
114, rue Marius AUFAN  
92300 Levallois Perret  
France

## **Etam Développement S.C.A.**

Siège social : 67-73 rue de Rivoli - 75001 Paris  
Capital social : €.18 184 054

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions**

Assemblée générale mixte du 19 juin 2009 (onzième résolution)

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Associés et Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Etam Développement S.C.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa neuvième résolution, et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Gérance vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la neuvième résolution de la présente assemblée générale.

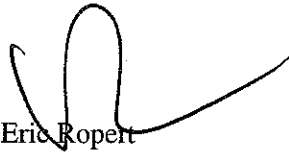
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Levallois Perret, le 24 avril 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Constantin Associés



Eric Ropert  
Associé



Jean-Marc Bastier  
Associé